

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 24 NOVEMBRE 2022
PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 17

Date de la convocation :
18 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, LAUNAY Jean-Michel, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

Absents excusés : GILMAN Thierry, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, Fabien TESSIER, BOURREAU Robert, PATRON Gary, GUIMIER Loetitia (du sujet n°2 au sujet n°7)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Nadia REMAUD, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 20 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Finances – Marchés Publics – Subvention

- Budget communal : Décision Modificative n°1
- Budget annexe « Commerces » : Décision Modificative n°2
- Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) : autorisation de signature
- Travaux de voirie à la Gelonnière : autorisation de signature
- Acquisition d'un robot tondeuse : choix du prestataire
- Balayeuse : fixation du prix de vente

Aménagement du territoire – Urbanisme – Voirie – Réseaux

- Rapport d'activité 2021 Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Questions diverses

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT ;**

20/10/2022	CREATION GRAPHIQUE	Bulletin municipal 2023	3 060,00	3 672,00
21/10/2022	WURTH	Fourniture pour pose des guirlandes de Noël	381,66	466,39
24/10/2022	VALDEFIS	Compost : manifestation vente de compost et paillage	507,00	557,70
26/10/2022	SETIN	Ferme porte : salle polyvalente	36,53	43,84
26/10/2022	SETIN	Gache : réparation porte vestiaire foot	13,54	16,25
26/10/2022	SIGNAUX GIROD	Panneaux de rue et numéros voirie	414,51	497,41

04/11/2022	GARAGE RICHARD	Réparation vitre camion Iveco	161,69	194,03
04/11/2022	WURTH	Produits d'entretien : services techniques	128,20	153,84
10/11/2022	BRICO DEPOT	Etagères : aménagement ateliers des services techniques	852,08	1 022,50
14/11/2022	LUMIPLAN	Contrat de maintenance "Sécurité" : panneau informatif	1 260,00	1 512,00
14/11/2022	VENDEE SECURITE	Contrat de maintenance préventive" : vidéo surveillance	399,39	479,27

DELIBERATIONS

Réf. 01 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire rappelle que le budget primitif du budget communal pour l'exercice 2022 a été validé par délibération en date du 24 mars 2022.

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures non stockées - Fournitures entretien et petit équip.	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-618 : Divers services extérieurs	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-624 : Transports de biens et transports collectifs	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 900,00 €	21 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-633 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6415 : Indemnité inflation	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391111 : Dégrevement de TFPNE en faveur des jeunes agriculteurs	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0,00 €	620,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	3 620,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	0,00 €	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65313 : Cotisations de retraite (élus)	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65314 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	0,00 €	110,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65315 : Formation (élus)	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 300,00 €	1 460,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 280,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 280,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 200,00 €	39 480,00 €	0,00 €	24 280,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-204112 : Subv. Etat - Bâtiments et installations	0,00 €	100 500,00 €	0,00 €	0,00 €

R-2115 : Terrains bâtis	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 400,00 €
R-2131 : Constructions bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 100,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	169 500,00 €	0,00 €	169 500,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	169 500,00 €	0,00 €	169 500,00 €
Total Général		193 780,00 €		193 780,00 €

VOTE : Le conseil municipal, **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget communal tel que présenté ci-dessus.

Réf. 02 : BUDGET ANNEXE « COMMERCE » : DECISION MODIFICATIVE N°2

Départ de Loetitia GUIMIER

Lors de l'entretien annuel de la climatisation au sein de la cellule « Bar/Tabac », il a été constaté que la carte électronique du bloc de climatisation était hors service. IL convient donc de procéder à son changement.

Les crédits budgétaires alloués à ce chapitre n'étant pas suffisant, il convient de procéder à une décision modificative.

M. le Maire présente la DM n°2 :

DM n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures non stockées - Fournitures entretien et petit équip.	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €
Total Général		400,00 €		400,00 €

VOTE : Le conseil municipal, **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe « Commerce » tel que présenté ci-dessus.

Réf. 03 : CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021.

Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

M. le Maire fait lecture de la convention (pièce jointe).

M. le Maire propose que la commune de St Julien des Landes expérimente le CFU pour l'exercice 2023. A compter de 2024, toutes les communes devront passer à ce dispositif.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'expérimenter le Compte Financier Unique, **ACCEPTE** la convention relative à l'expérimentation du CFU et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 04 : TRAVAUX DE VOIRIE A LA GELONNIERE : AUTORISATION DE SIGNATURE

M. le Maire indique des travaux de réfection de chaussé (délignement des rives et pose d'un enduit tri-couche) sont nécessaire sur le chemin de la Gelonnière.

Un marché de travaux ayant été conclu et la SEDEP étant titulaire de ce marché, un seul devis est présenté.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis de la SEDEP pour un montant de 30 027.50€ HT. Ces travaux avaient été prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2022.

M. TESSIER Jean précise que la prestation proposée est du tri-couche

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le de devis de l'entreprise **SEDEP** pour un montant de 30 027.50€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte à s'afférent au dossier.

Réf. 05 : ACQUISITION D'UN ROBOT TONDEUSE : CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire indique que l'acquisition d'un robot tondeuse avait été inscrit au budget primitif 2022.

M. le Maire présente les différents devis de robot tondeuse :

BARREAU Jérémie TM-1050	Largeur de coupe : 63 cm Système de guidage GPS Capacité de tonte : 45 000m ²	18 231.89€ HT
BARREAU Jérémie TM-2000	Largeur de coupe : 103 cm Système de guidage GPS Capacité de tonte : 24 000m ²	15 101.69€ HT
BARREAU Jérémie TM-2050	Largeur de tonte : 103cm Système de guidage : GPS Capacité de tonte : 75 000m ²	24 340.22€ HT
GROUPE TECNAGRI KUBOTA	Largeur de tonte : 84 cm Capacité de tonte : 20 000m ²	12 347.10€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise BARREAU Jérémie pour le robot TM-1050 d'un montant de 18 231.89€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 06 : BALAYEUSE ET DESHERBEUR VAPEUR : FIXATION DU PRIX DE VENTE

M. GAUDIN, responsable des services techniques, a fait savoir que du matériel technique n'était plus utilisé : une balayeuse et un desherbeur vapeur.

Info : Acquisition de la balayeuse en juin 2011 pour un montant de 6 319.66€ TTC

Acquisition du desherbeur vapeur en juillet 2021 pour un montant de 12 618.00€ TTC



M. le Maire propose de fixer un prix de vente.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** le prix de vente de la balayeuse pour un montant de 1 000€ TTC à débattre. Le conseil municipal ne fixe pas de prix pour le desherbeur et laisse les potentiels acquéreurs proposer une offre.

Réf. 07 : RAPPORT D'ACTIVITE 2021 VENDEE EAU SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le transfert des compétences « Eau potable » au Syndicat Vendée Eau,

Vu la présentation au Comité Syndical de Vendée Eau le 13 octobre 2022,

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2022 et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable établi par le Syndicat Vendée Eau pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal est invité à :

Adopter ledit rapport

Et mandater Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** ledit rapport et **MANDATE** Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage.

Rapport disponible sur le site internet de Vendée Eau :

<https://www.vendee-eau.fr>

Onglet : Vendée Eau

Rubrique : Publications – RPQS

Questions diverses :

- Médecin : des plans d'actions ont été définis. Un RDV est fixé avec M. Godin et Mme Major-Husson pour travailler sur la recherche d'un médecin
- Commerces : vente du fonds de commerce du « Bar/Tabac » et de la superette

- Camping la Forêt : rencontre avec les nouveaux gérants « Homair vacances »
- Remise des prix de villes et villages fleuris : le mardi 29 novembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRET Joël clôt la séance à 21h10.

Le Maire, Joël BRET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JB'. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of St-Julien-des-Landes, Vendée. The seal is circular and contains a central illustration of a landscape with a church and trees. The text around the seal reads 'MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES' at the top and 'Vendée' at the bottom.

La secrétaire, Nadia REMAUD

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'N. Remaud'.